

CATALOGUE DES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE ET FORMATIONS CONTINUES

Edition
2023-2024



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) Jardinier Paysagiste



Apprentissage
en 2 ans



910 heures en
centre de
formation

Objectif métier

L'ouvrier(e) en travaux paysagers exerce son activité dans une entreprise du paysage, dans un service Espaces Verts d'une collectivité ou dans un établissement public.

Le titulaire de ce diplôme est appelé à occuper un emploi du premier niveau de qualification dans le secteur du paysage. Il assure les travaux nécessaires à l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin. Il utilise les outils manuels et/ou motorisés.

Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances nécessaires à l'entretien et l'aménagement des espaces verts

Aménager et entretenir les jardins à l'aide d'outils manuels et motorisés

Réaliser la plantation des végétaux, l'engazonnement et mettre en place des infrastructures (installations inertes, petits ouvrages...)

Assurer la maintenance des espaces végétalisés

Prérequis

- Diplôme de niveau 3 accessible à tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus
- Entrée en formation sans condition de diplôme à partir de 16 ans révolus
- Avoir suivi le cycle complet de la classe de 3ème pour les jeunes qui ont entre 15 et 16 ans.

Contenu de la formation

- Expression orale et écrite, adaptation du langage aux situations professionnelles
- Mise en place et utilisation de repères de la vie courante (sociaux, culturels, institutionnels, économiques)
- Utilisation des outils informatiques
- Cours théoriques espaces verts
- Ateliers pratiques : préparation du sol, taille des végétaux, entretien des massifs, entretien du matériel, constructions d'ouvrages paysagers
- Gestion des déchets

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

Rémunération

En pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti(e)

Particularités du centre

- Suivi en entreprise
- Participation aux concours (apprentis, reconnaissance des végétaux)
- Plateaux techniques
- Participation à des manifestations d'aménagements paysagers

Taux de satisfaction



85 %

Taux d'obtention



80 %



Renseignements et inscriptions

☎ 02 97 24 34 45

✉ apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des Portes Ouvertes ou sur rendez-vous
2. Entretien et test de positionnement
3. Etude du dossier
4. Entretien individuel

Lieu de formation

Centre de formation KERPLOUZ LASALLE

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

910 heures en centre de formation sur 2 ans (13 semaines par an).

Possibilité d'aménagement de parcours (nous consulter)

Validation

Présentation au diplôme de niveau 3
Attestation de compétences



Evaluation tout au long de l'année

Unités Capitalisables (UC)

Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil (dans le cadre d'un contrat d'apprentissage)

Poursuite d'études possible

BPA Travaux d'Aménagements Paysagers

BP Aménagements Paysagers

BAC PRO Aménagements Paysagers

BPA Travaux des Aménagements Paysagers

Spécialité : Travaux de création et d'entretien

1 an

En contrat d'apprentissage

2 ans

En contrat d'apprentissage



● Objectif métier

L'ouvrier en travaux paysagers exerce son activité dans une entreprise du paysage, dans un service Espaces Verts d'une collectivité ou dans un établissement public.

Le titulaire de ce diplôme participe à des chantiers d'aménagements paysagers. Il réalise des implantations (niveaux, traçage, piquetage), prépare les sols, réalise des plantations d'arbres, d'arbustes, des engazonnements.

● Objectif de la formation

Réaliser les opérations visant à garantir la croissance et le développement des végétaux dans le respect de l'environnement. Effectuer toutes les opérations techniques permettant d'aménager un espace en utilisant les différents matériels et équipements

Réaliser les opérations d'entretien : entretien des gazons, taille, tonte, soins aux végétaux et entretien des éléments inertes
Entretien couramment les matériels et équipements

● Prérequis

- **Contrat d'apprentissage** : Tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus ; Avoir suivi le cycle de la classe de 3ème pour les jeunes qui ont entre 15 et 16 ans ou être titulaire d'un CAP ou d'un CAPA.
- **Contrat de professionnalisation** : Possible en 1 an (nous consulter)

● Contenu de la formation

- Connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers (biologie végétale, reconnaissance des végétaux, connaissance des matériels et matériaux utilisés sur un chantier de paysage)
- Travaux d'entretien et de création d'un espace paysager
- Maçonnerie paysagère et menuiserie paysagère
- Conduite d'engins : tracteur, minipelle
- Analyse technico économique pour la réalisation d'un chantier d'aménagement paysager
- Sciences économiques et sociales
- Gestion durable dans les jardins et espaces verts

● Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

● Rémunération

En pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti(e)

● Particularités du centre

- Suivi en entreprise
- Participation aux concours (apprentis, reconnaissance des végétaux)
- Plateaux techniques
- Participation à des manifestations d'aménagements paysagers

Taux de satisfaction



80 %

Taux d'obtention



66 %



Renseignements et inscriptions

☎ 02 97 24 34 45

✉ apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

Prise de contact lors des Portes Ouvertes ou sur rendez-vous

Entretien et test de positionnement

Etude du dossier

Entretien individuel

Lieu de formation

Centre de formation KERPLOUZ LASALLE

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

910 heures en centre de formation sur 2 ans ou

525 heures en centre de formation sur 1 an.

Possibilité d'aménagement de parcours (nous consulter)

Validation

Présentation au diplôme de niveau 3

Attestation de compétences



Evaluation tout au long de l'année

Unités Capitalisables (UC)

Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil (dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)

Poursuite d'études possible

BP Aménagements Paysagers

BAC PRO Aménagements Paysagers

Certificat de Qualification Professionnelle



Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

1 an

En contrat
d'apprentissage

2 ans

En contrat
d'apprentissage



● Objectif métier

Le titulaire du diplôme exerce son activité dans une entreprise privée du paysage ou en collectivité territoriale et peut devenir chef d'équipe.

Il participe à la conduite des chantiers d'aménagements paysagers : il prépare, organise, exécute les travaux prévus. Il maîtrise les techniques nécessaires à la réalisation d'un espace paysager : lecture de plans, préparation de terrain, construction d'éléments du jardin. Il établit le calendrier d'entretien des espaces paysagers.

● Objectifs de la formation

Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

Préparer le travail et assurer la coordination sur un chantier

Installer et maintenir la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro écologique

Mettre en place des infrastructures paysagères et les entretenir

● Prérequis

- **Contrat d'apprentissage** : Tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus ; Etre titulaire d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de niveau 3 minimum.
- **Contrat de professionnalisation** : Possible en 1 an (nous consulter)

● Contenu de la formation

- Agronomie, écologie, agro systèmes, connaissances des végétaux
- Topographie, connaissance des matériaux
- Utilisation des matériels et équipements
- Conduite de chantier de mise en place et d'entretien des végétaux et des infrastructures paysagères
- Fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- Enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers
- Mise en place d'un jardin vivrier
- Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagements paysagers

● Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

● Rémunération

En pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti(e)

● Particularités du centre

- Suivi en entreprise
- Participation aux concours (apprentis, reconnaissance des végétaux)
- Plateaux techniques
- Participation à des manifestations d'aménagements paysagers

Taux de satisfaction



70 %

Taux d'obtention



90 %



Renseignements et inscriptions

☎ 02 97 24 34 45

✉ apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des Portes Ouvertes ou sur rendez-vous
2. Entretien et test de positionnement
3. Etude du dossier
4. Entretien individuel

Lieu de formation

Centre de formation KERPLOUZ LASALLE

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

1050 heures en centre de formation sur 2 ans ou
560 heures en centre de formation sur 1 an (sous condition)

Validation

Présentation au diplôme de niveau
Attestation de compétences



Evaluation tout au long de l'année

Unités Capitalisables (UC)

Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil

Poursuite d'études possible

BTSA Aménagements Paysagers
Certificat de Qualification professionnelle

Brevet de Technicien Supérieur Aménagements Paysagers



Apprentissage en 2 ans



1350 heures en centre de formation

● Objectif métier

Le titulaire du diplôme exerce son activité dans une entreprise privée du paysage ou en collectivité. Il dispose d'une grande autonomie pour réaliser sa mission.

Le technicien supérieur, salarié en aménagements paysagers, encadre une ou plusieurs équipes. Il est responsable de l'application des règles et normes de sécurité au niveau des personnes et des biens. Au niveau technique, il est responsable du respect des règles professionnelles et des règles de l'art pour la réalisation des divers ouvrages et met en œuvre les plans avec précision.

● Objectifs de la formation

Développer l'activité de la structure et répondre à l'attente des clients par le développement de solutions créatives dans le respect du développement durable

Valoriser les paysages, rationaliser le travail et développer la performance des personnels et de l'équipe

Gérer, réguler le fonctionnement technico-économique des chantiers

Entretenir des relations professionnelles de qualité

● Rémunération

En pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti(e)

● Contenu de la formation

- Traitement de données informatiques
- Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales, culturelles liées au secteur professionnel
- Connaissance et gestion des végétaux
- Techniques d'implantation et de construction en aménagements paysagers
- Gestion technico-économique des chantiers
- Mises en situation professionnelle

● Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

● Prérequis

- Tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus
- Etre titulaire de tout diplôme ou titre inscrit au RNCP de niveau 4 minimum
- Ou être titulaire d'un diplôme d'accès aux études universitaires

● Particularités du centre

- Echange et suivi en entreprise
- Participation aux concours (apprentis, reconnaissance des végétaux)
- Plateaux techniques
- Participation à des manifestations d'aménagements paysagers

Taux de satisfaction



84 %

Taux d'obtention



83 %



Renseignements et inscriptions

☎ 02 97 24 34 45

✉ apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des Portes Ouvertes ou sur rendez-vous
2. Entretien et test de positionnement
3. Etude du dossier
4. Entretien individuel

Lieu de formation

Centre de formation KERPLOUZ LASALLE

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

1350 heures en centre de formation sur 2 ans
Possibilité d'aménagements de parcours (nous consulter).

Validation

Présentation au diplôme de niveau 5
Attestation de compétences



Evaluation tout au long de l'année

Contrôles Certificatifs en cours de Formation (CCF)
Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil

Poursuite d'études possible

Licence Professionnelle

Certificat de Spécialisation Arboriste Elagueur



Apprentissage
en 1 an



630 heures en
centre de
formation

Objectif métier

Le titulaire du Certificat de Spécialisation Arboriste Elagueur intervient sur l'entretien, la consolidation des végétaux ligneux de plus ou moins grande taille.

Il est amené à réaliser des opérations d'abattage et de démontage de végétaux encombrants ou dangereux pouvant porter préjudice à des tiers ou des biens. Il doit être capable de diagnostiquer l'état de l'arbre, proposer des solutions d'intervention en anticipant l'impact de son action en prenant en compte les risques liés à la réalisation du chantier et les contraintes environnementales.

Objectifs de la formation

Définir une stratégie d'intervention

Mettre en œuvre les techniques d'accès au poste de travail

Réaliser des interventions techniques sur les arbres

Prérequis

- Tous les jeunes de 18 à 29 ans révolus
- Etre titulaire d'un Brevet Professionnel ou d'un Baccalauréat professionnel ou d'un BTS dans le secteur de la production agricole
- D'autres candidats peuvent être admis sur décision du DRAAF conformément aux dispositions de l'article D.811-167-3 du code rural et de la pêche maritime

Contenu de la formation

- Réaliser un diagnostic de l'arbre : caractéristiques, état physiologique
- Elaborer un plan d'intervention : contraintes de chantier, choix d'intervention
- Utiliser des techniques d'accès au houppier : préservation de l'arbre, techniques de grimpe
- Se déplacer dans l'arbre : rationalisation des déplacements, précision des gestes
- Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation : techniques de taille, techniques d'haubanage, adaptation de l'intervention
- Réaliser des opérations de suppression : techniques d'abattage, de démontage...

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

Rémunération

En pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti(e)

Particularités du centre

- Suivi en entreprise
- Plateaux techniques

Taux de satisfaction



85 %

Taux d'obtention



90 %



Renseignements et inscriptions

☎ 02 97 24 34 45

✉ apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des Portes Ouvertes ou sur rendez-vous
2. Entretien et test de grimpe
3. Etude du dossier
4. Entretien individuel

Lieu de formation

Centre de formation KERPLOUZ LASALLE

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

630 heures en centre de formation sur 1 an.

Validation

Certificat de Spécialisation
Attestation de compétences



Evaluation tout au long de l'année

Unités Capitalisables (UC)

Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil.

Certificat de Qualification Professionnelle Construction d'Ouvrages Paysagers



Contrat pro
en 1 an



630 heures en
centre de
formation

● Objectif métier

L'ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers développe des compétences en matière de réalisation d'ouvrages paysagers, de la préparation du chantier à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par l'utilisation et l'entretien du matériel et des engins. Sans oublier les dimensions esthétiques et végétales des projets, ainsi que la relation avec la clientèle.

● Objectifs de la formation

Estimer les besoins liés aux chantiers, proposer un aménagement conforme et utiliser les engins de chantier

Suivre l'évolution des techniques et matériaux utilisés en construction paysagère et construction d'ouvrages bois

Communiquer avec le client en adoptant le langage et l'attitude adaptés

Connaitre des principes de protection de l'environnement et gérer les déchets

● Rémunération

En pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti(e)

Taux de satisfaction



76 %

● Contenu de la formation

- Préparation et organisation de chantier paysagé ou végétalisé
- Réalisation de constructions paysagères minérales
- Réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux
- Traitement des informations et relation client

● Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

● Particularités du centre

- Suivi en entreprise
- Participation aux concours (apprentis, reconnaissance des végétaux)
- Plateaux techniques
- Participation à des manifestations d'aménagements paysagers

● Prérequis

- Etre titulaire d'un diplôme dans le domaine des espaces verts et du paysage (du BPA au BTS).
- Justifier d'une activité professionnelle dans le métier des espaces verts et du paysage (les années en contrat d'apprentissage sont comptabilisées).

Taux d'obtention



50 %





Renseignements et inscriptions

☎ 02 97 24 34 46

✉ apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des Portes Ouvertes ou sur rendez-vous
2. Entretien et test de positionnement
3. Etude du dossier
4. Entretien individuel

Lieu de formation

Centre de formation KERPLOUZ LASALLE

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

630 heures en centre de formation

Validation

Présentation au diplôme de niveau 3
Attestation par bloc de compétences



Evaluation

Dossier technique et test de connaissances
Evaluation en situation professionnelle
Evaluation terminale

Tarifs et Prise en charge

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil

BPA Travaux de la Vigne et du Vin

2 ans

En contrat d'apprentissage

1 an

En Formation Continue

Objectif métier

L'ouvrier(ère) en travaux de la vigne et du vin peut exercer son activité dans une exploitation viticole, ou viti-vinicole, dans une exploitation vinicole ou dans une entreprise de négoce.

Il (elle) réalise l'entretien courant du matériel et des installations et peut participer à la transformation et commercialisation des produits.

Objectifs de la formation

Réaliser les opérations visant à garantir le rendement espéré et la pérennité du vignoble en utilisant les différents matériels et équipements en veillant à respecter les réglementations liées à leur usage, respecter le sol et les infrastructures.

Prérequis

- **Contrat d'apprentissage** : Tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus ; Avoir suivi le cycle de la classe de 3ème pour les jeunes qui ont entre 15 et 16 ans ou être titulaire d'un CAP, d'un CAPA ou d'un BEP.
- **Contrat de professionnalisation** : Possible en 1 an (nous consulter)
- **Formation continue** : Etre demandeur d'emploi ou salarié en reconversion professionnelle.

Contenu de la formation

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle.
- Mobiliser les connaissances relatives aux domaines civique, social et économique.
- Mobiliser les connaissances pour mettre en œuvre les pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite de la vigne et à l'utilisation du matériel
- Réaliser les travaux d'entretien du vignoble
- Réaliser les tailles de production, de restructuration et de formation suivant le système de taille pratiqué localement.
- Mettre en œuvre les opérations mécanisées d'entretien du vignoble dans le respect des règles de sécurité et d'environnement

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

Rémunération

Pour les apprentis, un pourcentage du SMIC en fonction de l'âge
Pour les demandeur d'emploi voir avec votre conseiller Pôle emploi

Particularités du centre

- Suivi régulier en entreprise
- Livrets de suivi
- Plateaux techniques

Taux de satisfaction



0 %

Taux d'obtention



0 %

La formation n'a pas été mise en œuvre





Renseignements et inscriptions

☎ 02 97 24 34 45 ou 46

✉ apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des Portes Ouvertes ou sur rendez-vous
2. Entretien et test de positionnement
3. Etude du dossier
4. Entretien individuel

Lieu de formation

Centre de formation KERPLOUZ LASALLE

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

Apprentissage : 910 heures au centre de formation sur 2 ans. Possibilité d'aménager le parcours (nous consulter)

Contrat pro ou formation continue : 805 heures au centre de formation sur 1 an

Validation

Présentation au diplôme de niveau 4
Attestation blocs de compétences



Evaluation tout au long de l'année

Unités Capitalisables (UC)

Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil

Dans le cadre d'une formation continue

Prise en charge par la Région Bretagne et/ou Pôle Emploi

Autres financements possibles, nous contacter

Poursuite d'études possible

BP Responsable d'Entreprise Agricole

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (Spécialisation) Viticulture

2 ans

En contrat
d'apprentissage

1 an

En Formation
Continue

Objectif métier

Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole spécialisation viticulture permet d'acquérir les compétences nécessaires à un **futur chef d'entreprise ou responsable d'exploitation** en prenant en compte les **spécificités du territoire et terroir breton**. Il prépare à exercer des responsabilités dans tous types d'entreprises viti-vinicoles. Enfin, il confère la **capacité professionnelle agricole** exigée pour bénéficier des aides accordées par l'Etat pour l'installation des jeunes agriculteurs de plus de 21 ans et de moins de 40 ans.

Objectifs de la formation

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
Piloter le système de production viticole
Gérer le travail d'un vignoble en production tout au long de la saison à travers la maîtrise des travaux manuels et des travaux mécanisés
Réaliser les vendanges et la transformation du raisin en vin à travers les différentes opérations de vinification
Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise
Assurer la gestion technico économique, financière et administrative de l'entreprise viticole
Valoriser et commercialiser les vins, négocier des nouveaux marchés

Rémunération

En pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti(e)

Taux de satisfaction



90 %

Taux d'obtention



100 %

Contenu de la formation

- Pilotage stratégique de l'entreprise viticole
- Gestion, préservation et amélioration des sols, de la ressource en eau et de la biodiversité
- Système et mode de conduite (conventionnel, agriculture biologique, biodynamie)
- Conception, conduite et valorisation des productions
- Organisation du travail, gestion des ressources humaines
- Gestion administrative et comptable de l'entreprise viticole
- Marketing, distribution et commercialisation

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

Prérequis

Être titulaire d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de niveau 3 minimum

- **Contrat d'apprentissage** : Tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus ; .
- **Contrat de professionnalisation** : Possible en 1 an (nous consulter)
- **Formation continue** : Etre demandeur d'emploi ou salarié en reconversion professionnelle.

Particularités du centre

- Suivi en entreprise
- Livret de suivi
- Plateaux techniques





Renseignements et inscriptions

☎ 02 97 24 34 45 ou 46

✉ apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des Portes Ouvertes ou sur rendez-vous
2. Entretien et test de positionnement
3. Etude du dossier
4. Entretien individuel

Lieu de formation

Centre de formation KERPLOUZ LASALLE

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

Apprentissage : 910 heures au centre de formation sur 2 ans. Possibilité d'aménager le parcours (nous consulter)

Contrat pro ou formation continue : 800 heures au centre de formation sur 1 an. 18 à 20 semaines en entreprise

Validation

Présentation au diplôme de niveau 4
Attestation blocs de compétences



Evaluation tout au long de l'année

Unités Capitalisables (UC)

Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil

Dans le cadre d'une formation continue

Prise en charge par la Région Bretagne et /ou Pôle Emploi dans le

Autres financements possibles, nous contacter

Poursuite d'études possible

Brevet du Technicien Supérieur Agricole

BP Responsable d'Entreprise Agricole

(Spécialisation) Production de
Plantes à Parfum, Aromatiques et
Médicinales



Formation Continue
en 1 an



800 heures en
centre de
formation



Objectif métier

Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole spécialisation production des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales permet d'acquérir les compétences nécessaires à un **futur chef d'entreprise ou responsable d'exploitation** en prenant en compte les **spécificités du territoire breton**. Il prépare à exercer des responsabilités dans tous types d'entreprises de production. Enfin, il confère la **capacité professionnelle agricole** exigée pour bénéficier des aides accordées par l'Etat pour l'installation des jeunes agriculteurs de plus de 21 ans et de moins de 40 ans.

Objectifs de la formation

Piloter le système de production

Gérer le travail d'une production tout au long de la saison à travers la maîtrise des travaux manuels et des travaux mécanisés

Réaliser la récolte et la transformation des plantes aromatiques et médicinales

Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise

Assurer la gestion technico économique, financière et administrative d'une entreprise de production

Valoriser et commercialiser les plantes, négocier des nouveaux marchés

Contenu de la formation

- Pilotage stratégique de l'entreprise de production
- Gestion, préservation et amélioration des sols, de la ressource en eau et de la biodiversité
- Système et mode de conduite (conventionnel, agriculture biologique, biodynamie)
- Conception, conduite et valorisation des productions
- Organisation du travail, gestion des ressources humaines
- Gestion administrative et comptable de l'entreprise de production
- Marketing, distribution et commercialisation

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

Prérequis

- Etre demandeur d'emploi ou salarié en reconversion professionnelle.
- Etre titulaire d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de niveau 3 minimum

Particularités du centre

- Suivi en entreprise
- Livret de suivi
- Plateaux techniques

Taux de satisfaction



84 %

Taux d'obtention



100 %



Renseignements et inscriptions

☎ 02 97 24 34 46

✉ apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des Portes Ouvertes ou sur rendez-vous
2. Entretien et test de positionnement
3. Etude du dossier
4. Entretien individuel

Lieu de formation

Centre de formation KERPLOUZ LASALLE

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

800 heures en centre de formation
12 semaines de stage en entreprise

Validation

Présentation au diplôme de niveau 4
Attestation par blocs de compétences



Evaluation tout au long de l'année

Unités Capitalisables (UC)

Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Prise en charge par le Conseil régional de Bretagne dans le cadre de l'offre Qualif Emploi.
Autres financements possibles, nous contacter

Poursuite d'études possible

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Certificat de Spécialisation

Apiculture



Formation Continue
en 8 mois



420 heures en
centre de
formation

Objectif métier

Le titulaire du certificat de spécialisation apiculture gère un cheptel d'abeilles et conduit des ruchers : il est apte à établir un plan d'élevage, installer les ruches, suivre l'évolution des essaims, en assurer la surveillance, les soins et traitements sanitaires éventuels. Il réalise les opérations d'élevage : choix du matériel, sélection des colonies, apport d'alimentation. Il produit du miel, depuis la récolte jusqu'au conditionnement, stockage et parfois vente.

Objectifs de la formation

Réaliser la conduite des colonies

Réaliser la multiplication des colonies

Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des productions apicoles

Particularités du centre

- Suivi en entreprise
- Livret de suivi
- Plateaux techniques



Contenu de la formation

- Plan de production
- Biologie, éco botanique, biométrie et race d'abeilles
- Suivi et intervention sur les ruches
- Opérations liées à la production d'essaims
- Opérations liées à l'élevage de reines
- Organisation de la récolte des produits, techniques d'extraction
- Réalisation des opérations de conditionnement et de stockage

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

Prérequis

- Etre demandeur d'emploi ou salarié en reconversion professionnelle.
- Etre titulaire d'un diplôme agricole ou titre inscrit au RNCP de niveau 4 minimum
- D'autres candidats peuvent être admis sur décision du DRAAF conformément aux dispositions de l'article D.811-167-3 du code rural et de la pêche maritime

Taux de satisfaction



74 %

Taux d'obtention



100 %



Renseignements et inscriptions

☎ 02 97 24 34 46

✉ apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des Portes Ouvertes ou sur rendez-vous
2. Entretien et test de positionnement
3. Etude du dossier
4. Entretien individuel

Lieu de formation :

Centre de formation KERPLOUZ LASALLE

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

420 heures en centre de formation

12 semaines minimum de stage en entreprise

Validation

Certificat de Spécialisation

Attestation par blocs de compétences



Evaluation tout au long de l'année

Unités Capitalisables (UC)

Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Prise en charge par le Conseil régional de Bretagne dans le cadre de l'offre Qualif Emploi.

Autres financements possibles, nous contacter

Poursuite d'études possible

Brevet de Technicien Supérieur Agricole